

DEMANDE D'OFFRES

TEC0004982	12/07/2018
------------	------------

Id. Appel d'offres Date

NINEA Numéro: 006416681

Chers/Chères Messieurs/Mesdames:

Nous vous prions de bien vouloir présenter votre **meilleure offre**, à l'objet et aux conditions décrites ci-après.

L'offre doit être présentée **dûment signée, conformément au modèle en annexe**, auquel peuvent être joints les documents nécessaires, **le 27 juillet 2018 avant 12:00 dans deux enveloppes fermées et identifiées selon le cas échéant avec les lettres "A" et "B", suivant les recommandations du présent appel d'offres et en indiquant la référence "TEC0004982" à l'adresse suivante:**

TRAGSATEC

À l'attention de Maria Beloqui Alarcón

Référence TEC0004982 : *Fourniture et installations de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam*

Adresse: Immeuble Yoro Basse, Avenue Nelson Mandela
Dakar, SENEGAL

Pour toute information, prière de contacter : Maria Beloqui Alarcón, E-mail mbeloqui@tragsa.es

OBJET ET CONDITIONS

Fourniture et installation de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam.

Projet d'amélioration de la réponse des communautés les plus vulnérables, face aux crises nutritionnelles et alimentaires dans les départements de Podor, Matam, Ranérou et Kanél.

YELLITAARE



Projet financé par le Fond Fiduciaire d'Emergence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et le phénomène de personnes déplacées en Afrique et l'AECID



1. OBJET DU CONTRAT

Le présent document a pour objet la passation d'un marché, pour le compte de la société Tecnologías y Servicios Agrarios, S.A., S.M.E., M.P, Filiale du Sénégal, (ci-après, TRAGSATEC) de fourniture et installation de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam.

L'adjudication du marché, son contenu et ses effets, seront régis par le présent document, conformément aux dispositions en vigueur ainsi que par la Loi sur les marchés publics du Royaume d'Espagne, du 9 novembre (ci-après, LCSP).

La présentation de l'offre implique l'acceptation des conditions prévues par TRAGSATEC, ainsi que leur parfaite, totale et absolue compréhension.

L'offre sera rédigée en FRANÇAIS.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET DU CONTRAT

Fourniture et installation de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam, plus précisément :

A Podor :

Commune de Guédé Village : Village de Lérabé, périmètre maraicher du GPF Jab Golladé de Lérabé ;

Commune Boké Dialloubé : Villages de Barrobé, périmètre maraicher du GPF Bamtaré Barrobé et Diaranguel, périmètre maraicher du GPF Jokéré Endam de Diaranguel ;

Commune de Mbolo Birane : Villages de Thiabourlé, périmètre maraicher du GPF Thiabourlé et Ganguel, périmètre maraicher du GPF Ganguel ;

A Matam

Commune de Agnam : Village de Ndiaffane Belthinde, périmètre maraicher du GIE des Femmes Ndiaffane Belthinde ;

Commune Nguidjilone : Village de Nguidjilone, Périmètre mixte du GPF1 des femmes de Nguidjilone ;

Commune de Ndendory : Village de Ngano, périmètre maraicher du GPF Ngano ;

Commune d'Aouré : Village de Gourel Dara, périmètre maraicher du GPF Gourel Dara ;

Nom du village	Périmètres irrigués		
	2 ^e parcelle	1 ^e parcelle	Total ml.
Périmètres dans le département de Podor			
Thiabourdé		889	889
Barrobé		766	766
Diaranguel		955	955
Ganguel		1.072	1.072
Lérabé		1.738	1.738
Périmètres dans le département de Matam			
Ngano	876	521	1.397
Ndiaffane Belthinde	747	462	1.209
Nguidjilone		1.471	1.471
Gourel Dara		1.056	1.056
			10.553

2.1 Description des matériaux

Les clôtures seront réalisées avec les éléments suivants :

- Grillage métallique Galvanisée, Modèle Ferlo F 200, ou similaire, hauteur 2,00 m, maille de 20x20cm dégressives à 10x20cm. ;
- Fil de tension en fer galvanisé et tendeurs galvanisés ;
- Piquet en T 40, longueur 2,40 m tous les 3,00 m et des poteaux de tension IPN 80 chaque 30m.
- Porte d'entrée de 1,90 m de haut sur 5 m de large en deux battants ;
- La maille du grillage est fabriquée avec de fils de fer horizontaux et verticaux, en acier galvanisé lui conférant une longue durée. Les fils verticaux et horizontaux sont reliés au niveau de chaque maille par de nœuds en spirale ;
- La longueur totale des piquets en T de 40 et des poteaux IPN 80 sera de 2,40 m. La base des poteaux aura une forme évasée pour permettre une meilleure fixation ;
- Les semelles pour les piquets et poteaux seront de 15x15 et 40 cm de profondeur. Le béton à utiliser en ciment sera de type HM-20/B/20/I.

Les plaques de fixation du grillage aux poteaux d'ancrage seront en acier galvanisé, perforées au préalable et soudées au poteau. Les agrafes de fixation seront galvanisées ou inoxydables.

- Les portes d'accès seront des grilles abattables formées par un cadre en tube en acier et de profils tubulaires laminés soudés à froid au cadre de 1,90 de haut sur 5 m de large.

2.2 Fermeture de la maille à simple torsion.

Dans les zones où le terrain serait très mou, la séparation des semelles sera diminuée, suivant l'avis du Maître d'œuvre, sans variation sur le prix. Les dimensions des semelles et le type de ciment du béton HM-20/B/20/I resteraient invariables. C'est pourquoi, si cela s'avérait nécessaire, compte tenu de la faible consistance du sol, la fouille devrait être plus grande, pour avoir les dimensions de fondation en bétons indiqués.

Les dimensions des fondations peuvent augmenter sur la base de ce qui serait recommandable dans ces zones où le sol est très mou, ondulé, abrupt, etc.

Les poteaux seront placés de manière verticale, sauf si, suivant l'avis du Maître d'œuvre, il serait plus convenable de les placer de manière perpendiculaire au talus du sol.

A toutes les extrêmes, il sera placé des poteaux d'extrémités. Aux angles mineurs de 145 degrés, seront placés des poteaux d'angles renforcés. En plus, sur tous les changements d'alignements aussi bien verticaux qu'horizontaux (aux angles supérieurs à 145 degrés), un poteau central sera placé.

A chaque 3 m, au maximum, un piquet en T de 40 sera placé et à chaque 30 m., au maximum, un poteau de tension en IPN 80 sera placé. Les poteaux seront encastrés à quarante centimètres (40 cm) dans les fondations. Les distances entre poteaux peuvent être réduites, selon ce qui peut être recommandable, lorsque le sol est très mou, ondulé, abrupt, etc.

Sur tous les poteaux centraux, et d'angle, les extrêmes des fils de fer horizontaux seront fixés de manière rigide au poteau, empêchant absolument la sortie du fil de fer. Sur les poteaux d'alignement les fils de fer sont fixés au poteau par des agrafes galvanisées ou inoxydables qui se fixent de manière rigide avec des plaques en acier soudées à ces derniers.

L'installation de la clôture ne se fera qu'après approbation par le Maître d'œuvre de l'installation des poteaux.

Sur des endroits spécifiés seront disposées les portes d'accès.

Le Maître d'œuvre pourra ordonner la reprise d'une partie de la clôture, s'il est noté dans certains endroits déterminés, des défauts des matériaux, détérioration ou montage défectueux.

2.3 Régulation, normes et calculs justificatifs

2.3.1 Régulation et normes applicables

Les fournitures prévues dans le présent dossier de demande devront répondre aux normes internationales. Notamment : Norme Française : NF pour les fournitures.

Les fournitures devront respecter dans tous les détails les normes indiquées plus haut.

Quand il est fait référence à des normes et codes particuliers, auxquels devront répondre les fournitures et matériaux qui devront être livrés et les travaux à réaliser ou à contrôler, les dispositions de la dernière édition ou revue en vigueur des normes et codes correspondants seront applicables. Au cas où les normes et les codes sont d'ordre national ou se réfèrent à un pays ou à une région concrète, seront acceptées d'autres normes généralement admises, permettant de garantir un niveau de qualité égale ou supérieure à celui prévu par les normes et les codes spécifiques, après examen et approbation écrite de l'Organe Adjudicateur.

2.4 Documents à fournir par l'entrepreneur.

2.4.1 Programme

Le délai d'exécution des fournitures court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage et s'étendra sur cinq (5) mois.

Le délai global sera détaillé conformément à la planification de l'Entrepreneur. Les principaux éléments devront être représentés dans un paragraphe de la planification générale.

2.5 Réception des fournitures

Les fournitures ne pourront pas être utilisées avant l'approbation de l'Ingénieur Conseil et leur réception au dépôt du fournisseur. Les frais de réception (transport, logement et per diem) au parc de fournitures seront à la charge de l'entrepreneur.

Les opérations nécessaires pour la conformité des fournitures et matériaux seront à la charge de l'entrepreneur, sans que ce dernier puisse présenter des réclamations pour demander des dédommagements en cas de rejet de la part de l'Ingénieur Conseil.

Toutes ces opérations seront exécutées pour le compte de l'Entrepreneur, sans que ce dernier puisse présenter des réclamations ni prétendre obtenir un dédommagement en cas de rejet de la part de l'Ingénieur Conseil.

Toutes les fournitures et matériaux déclarés "impropres" par l'Ingénieur Conseil devront être retirés complètement des magasins et zones de stockage du chantier. Le retrait sera à la charge de l'Entrepreneur.

3. BUDGET :

Le budget de base disponible pour la réalisation du présent appel d'offres est de **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE FCFA (78.280.275 FCFA)**, impôts non inclus, équivalant à **CENT DIX-NEUF MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT EUROS VIRGULE CINQUANTE CENTIMES (119.337,50€)**, conformément au tableau ci-après où sont indiqués les matériaux qui devront être fournis et leur prix unitaire :

Nombre d'unités	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE FCFA	MONTANT
	PODOR		
	THIABOURDE		
270,00	u F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	972.000
933,45	ml F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	4.293.870
2.800,35	ml F+P de Fils Galva	50	140.018
270,00	ml F+P de Tendeur	1.100	297.000
40,00	u F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	520.000
3,29	m3 Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	319.518
1,00	u F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
	BAMTARE BARROBÉ		-
250,00	u F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	900.000
825,30	ml F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	3.796.380
2.475,90	ml F+P de Fils Galva	50	123.795
250,00	ml F+P de Tendeur	1.100	275.000
28,00	u F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	364.000
1,96	m3 Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	190.314

1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		BOKE DIALIOUBE-JOKÉRÉ ENDAM DIARANGUEL		-
300,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.080.000
1.002,75	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	4.612.650
3.008,25	ml	F+P de Fils Galva	50	150.413
300,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	330.000
35,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	455.000
3,48	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	337.851
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		GANGUEL		-
300,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.080.000
1.125,60	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	5.177.760
3.376,80	ml	F+P de Fils Galva	50	168.840
300,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	330.000
38,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	494.000
3,87	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	375.390
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		GUEDE VILLAGE - JAB GOLLADÉ		-
550,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.980.000
1.824,90	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	8.394.540
5.474,70	ml	F+P de Fils Galva	50	273.735
550,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	605.000
60,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	780.000

6,29	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	610.227
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		MATAM		-
		NDENDORY -NGANO (2 parcelas)		-
440,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.584.000
1.466,85	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	6.747.510
4.400,55	ml	F+P de Fils Galva	50	220.028
440,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	484.000
50,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	650.000
5,04	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	488.880
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		NDIAFFANE (2 parcelas)		-
390,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.404.000
1.269,45	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	5.839.470
3.808,35	ml	F+P de Fils Galva	50	190.418
390,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	429.000
44,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	572.000
4,38	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	425.151
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		NGUIDJILONE		-
485,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.746.000
1.645,00	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	7.567.000
4.935,00	ml	F+P de Fils Galva	50	246.750

485,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	533.500
61,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	793.000
4,89	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	474.039
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		AOURE GOUREL DARA		-
335,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m	3.600	1.206.000
1.108,80	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.	4.600	5.100.480
3.326,40	ml	F+P de Fils Galva	50	166.320
335,00	ml	F+P de Tendeur	1.100	368.500
38,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles	13.000	494.000
3,69	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes	97.000	357.930
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants	85.000	85.000
		Transport du matériel inclus		
		TOTALES		78.280.275,00

Les offres dépassant le budget maximum de l'appel d'offres ne seront pas admises.

Le budget proposé sera indiqué en chiffres et en lettres, et en cas de divergence entre la valeur en chiffres et celle en lettres, c'est la valeur en toutes lettres qui prévaudra.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Tout changement dans le budget devra préalablement être approuvé par la direction de Tragsatec.

Les prix proposés dans l'offre doivent prendre en compte les taxes et toutes les autres charges sur l'activité selon la législation Sénégalaise.

Il sera entendu comme étant reflétés dans les prix unitaires toutes les dépenses, accessoires ou complémentaires, nécessaires pour l'exécution correcte des travaux précités conformément à ce qui a été établi dans le présent cahier de charges, y compris les dépenses correspondantes à l'envoi des documents.

La valeur estimée du contrat sera 78.280.275 FCFA, sans prévoir aucune modification au présent appel d'offre ni aucun montant ayant pour cause une prorogation du contrat.

4. DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES :

4.1 Informations générales

La présentation de la proposition correspondante impliquera l'acceptation sans réserve, de toutes les clauses du présent cahier des charges, sans exceptions, ainsi que la parfaite maîtrise et compréhension de celles-ci.

Les soumissionnaires ne pourront pas soumettre plus d'une proposition. De même, il ne sera approuvé aucune proposition liée à un tiers si celle-ci a été soumise individuellement ou si elle représente plus d'un groupe de sociétés. La violation de ces règles entraînera le rejet de toutes les propositions souscrites par ceux-ci.

Tous les participants devront indiquer, au moment de la présentation de leurs propositions, une adresse, un courrier électronique et/ou téléphone de contact et, le cas échéant, la personne de contact, pour la communication et les relations qui, en général, découlent de la procédure ou qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent affecter le candidat.

4.2 Présentation des offres

Les offres devront être présentées dans deux enveloppes séparés (enveloppe A et enveloppe B).

Les participants incluront les exigences minimales pour se présenter au présent appel d'offre dans l'enveloppe A et les critères d'évaluation en application des formules dans l'enveloppe B. Les enveloppes seront fermées et cachetées et indiqueront la référence TEC0004982. Elles seront adressées à l'attention de María Beloqui Alarcón, Immeuble Yoro Basse, Avenue Nelson Mandela Dakar (Sénégal) au plus tard le 27 juillet 2018 à 12 :00 heures précises.

Les offres doivent contenir l'original de la proposition technique ainsi que l'original de la proposition financière.

Les offres qui ne répondent pas à ces critères seront exclues.

L'exclusion des soumissionnaires se fera avant l'ouverture de l'enveloppe B et le résultat sera lu à l'ouverture de l'enveloppe B (proposition financière) qui se réalisera en session publique le 2 août 12.00 heure.

La proposition financière doit être détaillé conformément à l'Annexe I. les propositions doivent être signé par le représentant légal désigné

Une offre pourra être rejetée également pour les causes suivantes :

- soumission non signée par le représentant légal désigné ;
- si l'offre est déposée après la date limite de dépôt des dossiers ;
- si l'offre présente des prix incomplets du Détail Estimatif ;
- si le soumissionnaire remet plusieurs offres sous le même nom ou des noms différents ;
- s'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires ;
- si l'offre ne satisfait pas les conditions requises.

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Outre l'offre sur papier, le concurrent pourra remettre une copie complète de l'offre en format électronique. S'il existe une divergence entre la copie sur papier et le format électrique, la copie sur papier prévaudra.

Une fois que la soumission est déposée, elle ne peut en aucun cas être retirée et en aucun cas les documents présentés dans l'offre ne peuvent être réclamés qu'elle soit sélectionnée ou non.

4.3 Document et exigences à joindre en matière de qualifications (ENVELOPPE A) :

- Photocopie de la Carte nationale d'identité du représentant légal de l'entreprise de consultation, signataire de l'offre.
- Le cas échéant, acte de procuration du représentant de l'entreprise de consultation qui signe l'offre.
- Document d'identification de la société.
- Dans le cas d'unions d'entreprises, les candidats joindront à l'offre les documents prouvant la constitution de l'union ou le document attestant de l'engagement à former cette union. Ces documents seront signés par les représentants légaux de chacune des sociétés qui en feront partie conformément à la législation en vigueur sans que, une fois l'offre présentée, la constitution et la communication formelle de la personne représentant le groupe ne puissent être modifiées.
- Certificat du INPS (Institut National de la Sécurité Sociale), qui atteste que l'offrant est à jour par rapport à ses obligations envers la Sécurité sociale.
- Fournir les états financiers certifiés des trois (03) derniers exercices ; Un des états financiers devra rapporter un chiffre d'affaire d'au moins 20.000.000 FCFA.
- Déclaration responsable signée par le représentant légal attestant au moins trois (03) références en travaux de fourniture et installation de clôture pour les cinq (05) dernières années en incluant une relation des travaux mentionnés ; cette information sera appuyée par les attestations de bonne exécution ou devront être détaillées le destinataire des travaux, la description des travaux, les dates de réalisation et la conformité avec les travaux réalisés.
- Déclaration responsable signée par le soumissionnaire ou son représentant légal, attestant le délais d'exécution et un plan/chronogramme de travail.

- Annexes II, III, et IV (matériel) dûment remplis.
- Garantie ou caution provisoire de l'offre émise par une institution bancaire, pour un montant équivalent à 1,5% du BUDGET de base de l'appel d'offres, en accomplissement du présent cahier de charge, garantissant la validité de cette dernière pendant au moins le délai de deux mois, pouvant être exécutées en faveur de TRAGSATEC si l'offrant se retire au long des processus d'attribution, refuse de constituer la caution définitive, ou la signature du contrat correspondant. Il ne sera pas admis comme Institution financière les compagnies d'assurance.
- La garantie bancaire sera restituée aux candidats qui ne sont pas retenus dans les quinze jours ouvrables à compter de la date d'attribution. Pour les candidats qui auront la deuxième et troisième place, cette restitution sera effective dans les trente jours. Le candidat sélectionné recevra de la garantie ou caution à la signature du contrat.

4.4 Validité de l'offre

L'offre sera valide pour une période de 3 mois, à compter de sa date de présentation, les soumissionnaires acceptent de même que dans le cas où se présenteront des offres anormalement en dessous de la logique des prix, ce délai augmentera en 15 jours ouvrables qui seront ajoutés à cette période.

5. ENVELOPPE B : CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE FINANCIÈRE A TRAVERS DE FORMULATION

Après l'acte d'ouverture des offres et l'exclusion des soumissionnaires qui ne répondent pas aux exigences minimales de solvabilité, de capacité et de qualification requises dans ces spécifications, TRAGSATEC réalisera les analyses et évaluations nécessaires permettant de sélectionner le soumissionnaire dont l'offre est jugée la plus appropriée, en tenant compte des critères suivant :

Les offres financières seront évaluées, selon les règles suivantes :

Amélioration du prix (100 %) : Cent (100) points seront attribués au soumissionnaire dont la proposition financière sera la moins élevée, les autres seront évaluées conformément à la formule :

$$X = 100 - ((n/a) - 1) \times 100$$

Où : « X » la ponctuation du soumissionnaire,

n » le montant de l'offre à évaluer,

et « a » le montant de l'offre la plus économique.

Chacune des offres aura une valeur minimum de zéro point.

Seront considérées comme baisses disproportionnées ou anormales, celles dépassant de 20 points en pourcentage, la baisse moyenne (BM) des offres présentées, conformément aux formules suivantes :

$$BO = ((P-n)/P) \times 100$$

Où : « BO », la déviation de l'offrant

« n » le montant de l'offre à évaluer

« P », le BUDGET de base de l'appel d'offres.

$$BM = (\Sigma BO)/S$$

Où : « BM », la baisse moyenne des offres présentées

« S », le nombre d'offres présentées

Si une offre est considérée comme étant disproportionnée ou anormale, le fournisseur devra prouver la structure des coûts lui permettant de réaliser la réduction des prix présentées, de sorte que dans le délai maximum de 10 jours à compter de la date de notification, il puisse justifier l'offre présentée et préciser les conditions de cette dernière, notamment, en ce qui concerne les économies permettant l'exécution du contrat, les solutions techniques adoptées et les conditions favorables dont il dispose pour réaliser les travaux. Dans cette procédure, il sera demandé le conseil technique d'un service compétent.

Avant l'attribution, TRAGSATEC pourra exiger aux soumissionnaires, à propos de leur offre, les éclaircissements et les informations supplémentaires jugés nécessaires afin de prendre sa décision.

TRAGSATEC aura la capacité d'attribuer le marché à la proposition ou aux propositions les plus avantageuses, conformément aux critères établis ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.

Dans tous les cas, quel que soit l'avis d'attribution à l'adjudicataire, celui-ci ne profitera d'aucun droit financier avant que le contrat correspondant n'ait été formalisé.

6. PASSATION DU CONTRAT :

6.1 Documents requis pour la signature du contrat

Mis à part la documentation exigée avec la proposition financière, l'adjudicataire devra fournir, dans le cas où il ne l'aurait pas fait au moment de la présentation de l'offre, les documents suivants :

- N.I.N.E.A. de l'adjudicataire.

- Accord de constitution du groupement d'intérêt économique légalement établi par les adjudicataires ayant présenté leur offre sous cette modalité.
- Certificat de la Caisse de sécurité sociale ou l'IPRES accréditant que l'adjudicataire est à jour par rapport à ses obligations envers la Sécurité sociale.
- Les pouvoirs du signataire du contrat dans le cas où celui-ci serait une personne différente de celle qui signa l'appel d'offre.
- Eventuellement le soumissionnaire devra présenter une garantie ou caution d'un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat suivant le modèle inclus à l'annexe IV.
- Tout autre document jugé nécessaire pour assurer la passation du contrat, conformément à la législation du pays concerné.

Cette documentation devra être présentée dans un délai maximum de sept (7) jour ouvrables après la communication de l'attribution. La passation du marché sera réalisée dans un délai de cinq (5) jour ouvrables à compter de la date de notification d'attribution et de réception de la documentation et à travers d'un document privé ou écriture publique, si ainsi le demande l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, les charges relatives à la formalisation et à l'enregistrement du contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

Le marché sera passé et exécuté au Sénégal.

Une copie de ce cahier des charges, signée par l'adjudicataire, fera partie des documents qui formaliseront le contrat.

7. RESPECT DU CONTRAT

L'adjudicataire s'engage expressément à se conformer aux exigences de la législation actuelle concernant l'objet de son activité et du marché; en particulier celles imposées par la législation du travail au Sénégal et celles concernant la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'hygiène au travail, ainsi que le respect des exigences environnementales, techniques, qualitatives et quantitatives, requises par TRAGSATEC et qui seront décrites dans le contrat, en tenant compte des dispositions du présent document et de l'offre de l'adjudicataire. Pour prouver le respect de ces obligations, TRAGSATEC pourra exiger que l'adjudicataire présente les documents qu'il jugera nécessaires à cette fin.

L'acceptation du rapport final de l'étude sera à la charge de TRAGSATEC, en cas de manquements ou bien si les mesures d'amélioration ne sont pas prises en compte, l'adjudicataire sera prié d'intégrer les compléments dans un délai de 24 heures et de renvoyer le rapport final à TRAGSATEC.

Les dépenses découlant de la non acceptation, seront au compte de l'adjudicataire.

L'adjudicataire devra connaître suffisamment les conditions des travaux et de toutes les circonstances pouvant avoir de l'influence sur la réalisation de l'étude par conséquent, il ne dispose d'aucun droit et d'aucune réclamation fondée à faire sur des données ou des antécédents pouvant résulter incomplets.

L'adjudicataire gardera le dû secret professionnel sur le travail exécuté, étant interdit de l'utiliser en bénéfice propre ou d'un tiers, par conséquent, TRAGSATEC se réserve la propriété exclusive de ce dernier.

L'adjudicataire devra faire état périodiquement et à tout moment de la marche et de la réalisation des travaux aux personnes que TRAGSATEC indiquera à cette fin.

L'adjudicataire devra être au courant du paiement des impôts grevant l'exercice de son activité professionnelle, notamment, de l'impôt des activités économiques.

Le respect du contrat sera vérifié aux lieux désignés par les responsables de TRAGSATEC, conformément aux indications de ces derniers.

La garantie d'installation sera valable 1 an à compter de la date de réception de l'installation et couvrira le montant payé par Tragsatec pour le produit acheté et installé

8. DELAIS D'EXECUTION ET PENALITES

Les travaux d'exécution auront une durée maximale de cinq (5) mois à partir de la date de formalisation du contrat. Elle pourra être prorogée, dans le cas où, arrivée à la date d'échéance, ces derniers n'avaient pas été exécutés dans leur totalité à conséquence d'incidences survenues non imputables à l'adjudicataire, Un avenant sera signée à cette effet par les deux parties.

Si l'adjudicataire, pour des raisons qui lui sont imputables, serait en retard par rapport au(x) délai(s) indiqué(s) et convenu(s) par celui-ci dans le contrat afférent, TRAGSATEC pourra choisir entre résilier le contrat ou imposer des pénalités sur le montant du contrat équivalent à 0,5% du montant total de l'offre pour chaque jour de retard sur la base des travaux détaillés selon le délai d'exécution, sans nécessité d'en faire la demande préalable à l'adjudicataire. Le paiement des pénalités n'exclura pas les indemnités pour dommages auxquelles TRAGSATEC pourrait avoir droit.

La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est sera fixée à 1/1000 du montant des travaux qui restent à faire.

Le montant maximum des pénalités est plafonnée à : 10% du montant du marché.

9. GARANTIA FINALE :

En raison de garantir la ponctuelle et l'exécution correcte du contrat, le soumissionnaire qui ait présenté la meilleure offre devra constituer, dans les sept jours ouvrables suivants la notification de l'attribution du contrat et préalablement à la signature du contrat, une garantie définitive d'un montant égal à cinq pour cent (5%) de la valeur totale du contrat. Cette quantité pourra augmenter à un 10% si l'offre aurait été réputé anormale.

La garantie pourra se constituer comme suit :

- En métallique, par virement bancaire au compte SN08 SN01 0015 2800 0582 8000 1518 ouverte au Sénégal au nom de TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSATEC).
- A travers d'une garantie bancaire prêtée par un établissement financier autorisé pour opérer en Espagne, selon le modèle de garantie qui s'inclue en Annexe IV.
- A travers d'un contrat d'assurance de caution avec une compagnie d'assurance autorisée pour opérer de la sorte, selon le modèle qui s'inclue en Annexe IV.

Cette garantie finale répondra :

- De l'obligation de formaliser le contrat dans les délais établis.
- De la correcte exécution des prestations, en incluant les améliorations offertes par le soumissionnaire et accepté par l'organisme contractant, des dépenses pour retard et des dommages et intérêts causés à l'autorité contractante à cause de l'exécution de contrat ou par son non-respect, si la finalisation anticipée du contrat n'est pas adopté.
- De la saisie qui puisse se décréter en cas de finalisation anticipée du contrat.
- De l'existence de vices ou défauts des biens construits ou fournis ou des services prêtés pendant le délai de garantie établie par le contrat.

Si les pénalisations se font effectives sur la garantie, il faudra la remettre ou l'augmenter dans la quantité correspondante pour maintenir le pourcentage établis dans le présent cahier de charges, dans un délai de quinze jours à partir de l'exécution sur la garantie, en cas contraire nous serions devant une cause de résiliation du contrat.

La garantie devra se maintenir tout au long de l'exécution du contrat et pendant la période de garantie des travaux seront d'un an à partir de la finalisation des travaux réalisés de conformité avec ce qui est établi dans le présent document.

Cette garantie pourra être remplacé para une retenue d'un 5% des factures émises. Dans ce dernier cas le soumissionnaire devra l'indiquer sur son offre pour que cette modalité soit incluse dans le contrat.

Si une modification se produit sur le montant du contrat que implique une augmentation de ce dernier, il faudra réajuster la garantie définitive pour qu'elle garde proportion avec le prix du contrat une fois modifié. Ce réajustement devra se produire dans un délai de quinze (15) jours à partir de la date ou soit notifié l'accord

de modification à la personne intéressé. Les révisions du prix ne sont pas considérées comme modification du contrat

10. FACTURATION ET PAIEMENT

Le FOURNISSEUR délivre trois (3) factures ; la première à la signature du contrat à titre d'acompte pour un montant équivalant à 15 % du montant total du contrat. La deuxième pour un montant équivalant à 60 % du montant total, et la troisième à la réception provisoire des ouvrages. Dans les trois factures, sont indiquées les unités de production, la quantité et le montant de chacune d'entre elles, le numéro de l'activité, le numéro de contrat, le tout en se référant aux contrôles effectués par les responsables de TRAGSATEC. Ladite facture doit être conforme aux exigences légales en vigueur, et ventiler en tout cas, le montant correspondant à l'objet du contrat de l'impôt récupérable de celui-ci.

ACCOMPTE : L'ENTREPRENEUR peut exiger un acompte maximal de 15 % du montant total net de l'attribution indiquée à la signature du contrat moyennant un chèque bancaire, un virement bancaire ou toute autre forme de paiement convenue par les parties, qui doit être accompagné d'un aval bancaire pour la totalité (100 %) du montant de l'acompte. Ledit acompte est alors déduit des factures émises pour le paiement.

Le montant de la facture devra être acquitté par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date décidée par TRAGSATEC. TRAGSATEC disposera de quinze (15) jours pour accepter la facture, à compter de sa réception.

Pour ce faire, l'ADJUDICATAIRE communiquera aux représentants de TRAGSATEC au Sénégal, le code SWIFT associé au compte bancaire sur lequel TRAGSATEC devra réaliser le paiement.

Conformément au la coopération entre l'Union Européen et le Sénégal, le Ministre de l'Économie Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (FED) a convenu avec l'Ordonnateur Principal du FED du financement de plusieurs projets de développement et d'appui institutionnel et technique, les équipements, matériels, fournitures acquis grâce à ces subventions non remboursables en investissement et/ou en fonctionnement, ainsi que les services sont en franchise de droits de douanes, de taxes et autres droits fiscaux.

Pour ce faire, TRAGSATEC présentera la lettre d'exonération d'impôts à l'ADJUDICATAIRE, AU MOMENT DE RECEVOIR LA FACTURE.

La facturation se fera à l'ordre de TRAGSATEC ; et elles seront adressées à :

TRAGSATEC;

NINEA Numéro : 006416681

Immeuble Yoro Basse, Avenue Nelson Mandela, Dakar (Sénégal).

11. MODIFICATION DU CONTRAT

Aucune modification de contrat n'est prévue

12. RESILIATION DU CONTRAT POUR NON-RESPECT :

Les causes de résiliation du contrat sont :

- a) Le retard dans le respect des délais par le contractant et la violation des délais auxquels il est tenu.
- b) Le non-respect des obligations établies dans le présent Cahier des charges ou dans le contrat.
- c) De même, le contrat sera immédiatement résilié en cas de violation de la part de l'adjudicataire de ses obligations en matière de sécurité et de santé au travail auprès du personnel dépendant de celui-ci, ainsi que du non-respect de la réglementation de sécurité en vigueur concernant les machines et les équipements impliqués dans l'exécution du contrat.
- d) Non-respect aux conditions établis dans cet appel d'offre et celle-ci qui seront expressément établies dans le contrat.
- e) Lorsque le contrat sera résilié par le prestataire, celui-ci devra indemniser TRAGSATEC pour les dommages causés.
- f) Dans les cas prévus par la loi.

13. RESOLUTION DES CONFLITS

Pour tout problème résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent marché, les deux parties se soumettront à l'arbitrage d'un expert désigné par la Cour d'Arbitrage de la Chambre Officielle de Commerce, Industrie e Services de Madrid (Espagne), selon son Règlement d'Arbitrage en vigueur à la date de présentation de la demande d'Arbitrage. Le Tribunal d'Arbitrage qui se nommera à l'effet sera composé par un unique arbitre et la langue de l'arbitrage sera l'espagnol. Le lieu pour la célébration de l'arbitrage sera Madrid. Ce contrat se régira par les lois d' Espagne.

ANNEXE I : MODÈLE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

Celui qui souscrit..... en son nom propre (ou en représentation de), demeurant à Province de pays (.....) à la rue....., revêtu du Document d'Identité numéro s'engage à réaliser les suivants travaux de « Fourniture et installation de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam. Réf. TEC0004982 s'engage à fournir l'objet du présent document assujetti strictement à la réglementation et aux Clauses administratives, techniques et économiques, pour un montant de

Nombre d'unités	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE FCFA	MONTANT
	PODOR		
	THIABOURDE		
270,00	u F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
933,45	ml F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
2.800,35	ml F+P de Fils Galva		
270,00	ml F+P de Tendeur		
40,00	u F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
3,29	m3 Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
	BAMTARE BARROBÉ		
250,00	u F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
825,30	ml F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
2.475,90	ml F+P de Fils Galva		
250,00	ml F+P de Tendeur		

28,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
1,96	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		BOKE DIALIOUBE-JOKÉRE ENDAM DIARANGUEL		
300,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.002,75	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
3.008,25	ml	F+P de Fils Galva		
300,00	ml	F+P de Tendeur		
35,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
3,48	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		GANGUEL		
300,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.125,60	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
3.376,80	ml	F+P de Fils Galva		
300,00	ml	F+P de Tendeur		
38,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
3,87	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		QUEDE VILLAGE - JAB GOLLADÉ		
550,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		

1.824,90	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
5.474,70	ml	F+P de Fils Galva		
550,00	ml	F+P de Tendeur		
60,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
6,29	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		MATAM		
		NDENDORY -NGANO (2 parcelas)		
440,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.466,85	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
4.400,55	ml	F+P de Fils Galva		
440,00	ml	F+P de Tendeur		
50,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
5,04	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		NDIAFFANE (2 parcelas)		
390,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.269,45	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
3.808,35	ml	F+P de Fils Galva		
390,00	ml	F+P de Tendeur		
44,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
4,38	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		

		NGUIDJILONE		
485,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.645,00	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
4.935,00	ml	F+P de Fils Galva		
485,00	ml	F+P de Tendeur		
61,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
4,89	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		AOURE GOUREL DARA		
335,00	u	F+P de piquet de type T 40 de 2,40 m de longueur tous les 3,00 m		
1.108,80	ml	F+P d'une Clôture Métallique Galvanisée Modèle Ferlo F 200 ou similaire hauteur 2 m, maille de 20*20cm dégressives à 10x20cm.		
3.326,40	ml	F+P de Fils Galva		
335,00	ml	F+P de Tendeur		
38,00	u	F+P de IPN 80 tous les 30 m ainsi que les angles		
3,69	m3	Béton Armé pour semelles des piquets et poteaux de tension de 15x15 tous les 3m, ainsi que les poteaux de 25x25x200 pour soutenir les portes		
1,00	u	F+P portail d'entrée de 1,90 m de hauteur et de 5 m de large en deux battants		
		Transport du matériel inclus		
		TOTALES		

En cas d'erreur de calcul du montant total de l'offre, nous prendrons en compte les prix unitaires proposés.

Ces travaux seront réalisés en respectant l'appel d'offres régi par le présent marché, ne prenant en considération aucune explication ni commentaire ajouté par les soumissionnaires, qui s'opposeraient, contrediraient, ou pourraient faire l'objet d'une interprétation contraire aux conditions de l'appel d'offre.

(Date, signature et cachet)

ANNEXE II

**MODÈLE DE DÉCLARATION EXPRESSE RESPONSABLE D'ÊTRE AU COURANT DE L'ACCOMPLISSEMENT
DES OBLIGATIONS FISCALES ET DE SÉCURITÉ SOCIALE**

M, en tant
que, de
l'Entreprise.....

DÉCLARE SOUS SA RESPONSABILITÉ : Que l'entreprise qu'il représente, se trouve au courant de
l'accomplissement des obligations fiscales et de la Sécurité sociale imposées par les dispositions en vigueur.

(Lieu, date et signature

M. le Président du Bureau Centrale de Recrutement de TRAGSATEC

ANNEXE III

DONNÉES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale		NINEA
Siège social	B.P. et localité	

Personne de contact aux fin du procédé de licitation	Téléphone	Télécopie
Adresse		e-mail

ANNEXE IV. INFORMATION MINIMUM À INCLURE DANS LA GARANTIE DE L'APPEL D'OFFRES

Garantie de l'appel d'offres (garantie bancaire)

- a) **Nom de l'entité bancaire et direction de l'entreprise émettrice**
- b) **Bénéficiaire : TRAGSATEC**
- c) **Date**
- d) **N° de la garantie de l'appel d'offres:**

Projet : « Fourniture et installation de clôture des périmètres irrigués dans le département de Podor et dans la région de Matam. TEC0004982

Montant : F CFA

- e) **Engagement :**

Exemple :

Sur la requête du candidat, [inclure nom de la banque] il s'engage par la présente, sans réserves et de manière irrévocable, à payer sur première demande, tout montant pouvant être réclamé jusqu'à un total [inclure le montant en F CFA ou l'équivalent en devise internationale librement convertissable]. XXXXXXXX [inclure le montant en toutes lettres]

- f) **Conditions de paiement**

Si le candidat retire l'offre au long de la période de validité spécifiée sur la lettre de l'appel d'offres, ou

- a) Si, l'autorité contractante, ayant vu l'acceptation de la notification de l'offre au long de la période de validité tel qu'il a été indiqué dans la lettre de l'appel d'offres, ou prorogé par l'autorité contractante avant l'expiration de ladite période, le candidat :
 1. Ne signait pas l'adjudication; ou
 2. Ne fournissait pas la garantie de bonne réalisation de l'adjUnitéication, ayant été adjudicataire, tel qu'il a été prévu dans les instructions données aux candidats.

- g) **Délai minimum de la garantie**

- a) Si l'offre a été attribuée au candidat, lorsque la banque recevra une copie de l'attribution signée ainsi que la garantie de bonne exécution émise au nom de TRAGSATEC, selon ledit candidat ; ou
- b) Si l'offre n'a pas été attribuée au candidat, lorsqu'il surviendra la première des dates suivantes : (i) lorsque la banque recevra une copie de la notification de TRAGSATEC au candidat du nom de l'adjudicataire, ou (ii) deux mois et demi après l'expiration de l'offre.

- h) **La présente garantie doit être régie par les normes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties par commande, Publication CCI N° 458.**

